CONSEIL D'ÉTAT

Arrêté nommant les membres de la Commission d'examen du barreau

Le Conseil d'État de la République et Canton de Neuchâtel,

vu l'article 7 de la loi sur la profession d'avocat ou d'avocate (LAv), du 19 juin 2002 ;

sur la proposition du conseiller d'État, chef du Département de la justice, de la sécurité et de la culture,

arrête:

Article premier sont nommés membres de la commission d'examen du barreau pour la fin de la période législative 2013 à 2017 :

- Mme Dominique Wittwer, juge, Tribunal cantonal à Neuchâtel, présidente
- Mme Anne-Sylvie Dupont, professeure à Neuchâtel
- Mme Florence Guillaume, professeure à Neuchâtel
- M. Sébastien Besson, professeur à Neuchâtel
- M. Blaise Carron, professeur à Neuchâtel
- M. Daniel Kraus, professeur à Neuchâtel
- M. Antonio Rigozzi, professeur à Neuchâtel
- M. Minh Son Nguyen, professeur à Neuchâtel
- Me Sabrina Burgat, avocate à Neuchâtel
- Me Céline de Weck-Immelé, avocate à Neuchâtel
- Me Anne-Catherine Lunke Paolini, avocate à Neuchâtel
- Me Yves Grandjean, avocat à Neuchâtel
- Me Pascal Moesch, avocat à La Chaux-de-Fonds
- Me Jean-Marie Röthlisberger, avocat à La Chaux-de-Fonds
- Me Alexandre Zen-Ruffinen, avocat à Neuchâtel
- Mme Marie-Pierre de Montmollin, juge, Tribunal cantonal à Neuchâtel
- Mme Sylvie Favre, procureure, Ministère public, parquet régional de La Chaux-de-Fonds
- Mme Corinne Jeanprêtre, juge, Tribunal régional du Littoral et du Valde-Travers à Neuchâtel
- Mme Aline Schmidt Noël, juge, Tribunal régional des Montagnes et du Val-de-Ruz
- M. Christian Hänni, juge, Tribunal régional des Montagnes et du Val-de-Ruz à La Chaux-de-Fonds
- M. Alexandre Seiler, juge, Tribunal régional du Littoral et du Val-de-Travers à Neuchâtel.

Art. 2 ¹Le présent arrêté entre en vigueur avec effet immédiat. ²Il sera publié dans la Feuille officielle.

Art. 3 Le présent arrêté annule et remplace celui du 13 novembre 2013.

Neuchâtel, le 18 mai 2016

Au nom du Conseil d'État :

La présidente, La chancelière, M. MAIRE-HEFTI S. DESPLAND